

A S^t Just le 5 juillet 2024.

Délibéré le 3 septembre 2024.

Comme vous le savez déjà, la **CGT DS Smith S^t Just** a décidé d'ester en justice pour **obtenir l'annulation de la dénonciation de notre prorogation** de l'accord temps de travail.

Certes, le contentieux a été lancé bien avant le résultat du vote des salarié.es sur le projet d'accord temps de travail, mais **il fallait bien anticiper afin de ne pas se retrouver dépourvu d'accord en janvier 2025**. Cette démarche a eu un coût non négligeable pour la **CGT DS Smith S^t Just**, mais nous **notre organisation syndicale s'était engagée** auprès des salarié.es **si la négociation n'aboutissait pas**.

L'audience en référé (procédure accélérée) s'est donc tenue le vendredi 28 juin 2024 au tribunal de Colmar et notre avocat a donc pu plaider la cause. **Même si nous ne pouvons jamais certifier qu'une affaire est gagnée d'avance**, pour autant, **le dossier était solide**.

Le délibéré de cette audience sera donc rendu le **mardi 3 septembre 2024**. Si la **CGT DS Smith S^t Just** gagne sur ce dossier, **cela nous permettra de gagner un peu de temps pour négocier**. Mais ne soyons pas dupe, **la direction actuelle ne souhaite pas négocier mais imposer un projet mortifère** au seul bénéfice des actionnaires et au détriment des salarié.es de notre site que cette dernière essaie de démanteler.

La **CGT DS Smith S^t Just** ne manquera pas de vous tenir informé des lors qu'elle aura les informations.

La CGT DS Smith S^t Just.

